

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	24.06.2024	D1335	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

DECISION

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	ESPACE FRANCE SERVICES BRIOUZE DEMANDE DE FINANCEMENT 2024
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 JUIN 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 JUIN 2024

Les Espace France Services ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. En outre, ce réseau présente un panel de services homogènes et cohérents, plus larges que les dispositifs précédents, de sorte à répondre au mieux aux besoins formulés par les usagers.

Le financement de chaque structure est forfaitisé à hauteur de 40.000 € pour l'année 2024. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO).

Cette somme de 40.000 € est allouée au titre d'une participation pour le fonctionnement des structures déjà labellisées ce qui est le cas de l'établissement de Briouze.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter l'attribution de la somme précitée pour l'Etablissement France Services de Briouze.

LE PRESIDENT :

DECIDE de déposer une demande de subvention au titre du FNADT et du FIO pour le fonctionnement l'Etablissement France Services de Briouze.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240624-D1335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024
Publication : 24/06/2024